

Saint-Denis, le 16 FEV. 2024

Madame le Maire
 Service foncier
 Hôtel de Ville
 BP 92
 97 419 La Possession

Direction Aménagement Ouest - BD/VS/KB/MLC - 2024/ 58
 - affaire suivie par K. BEGUE
 - ligne directe 0262 94 76 25

OBJET : ZAC MOULIN JOLI
 RHI Rivière des Galets - Droit de délaissement emplacement réservé ER 48 et 49

Madame le Maire,

Dans le cadre de l'aménagement du secteur « Saint-Alme 2 » et du dépôt de permis de construire de la future opération « ZAMBAVILLE » (31 LLTS), il est indiqué au PLU deux emplacements réservés n° ER48 et ER49 traversant une grande partie de notre projet (parcelles cadastrées AR 52p,757,760,761, 994, 1178,1180,1181,1195,1196,1197,1203,1206 et 1209).

A cet effet, nous exerçons notre droit de délaissement et vous sollicitons pour acquérir ledit emplacement nécessaire pour la réalisation des voies de desserte et les programmes de logements.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur Général, 

Y. PAYET FONTAINE

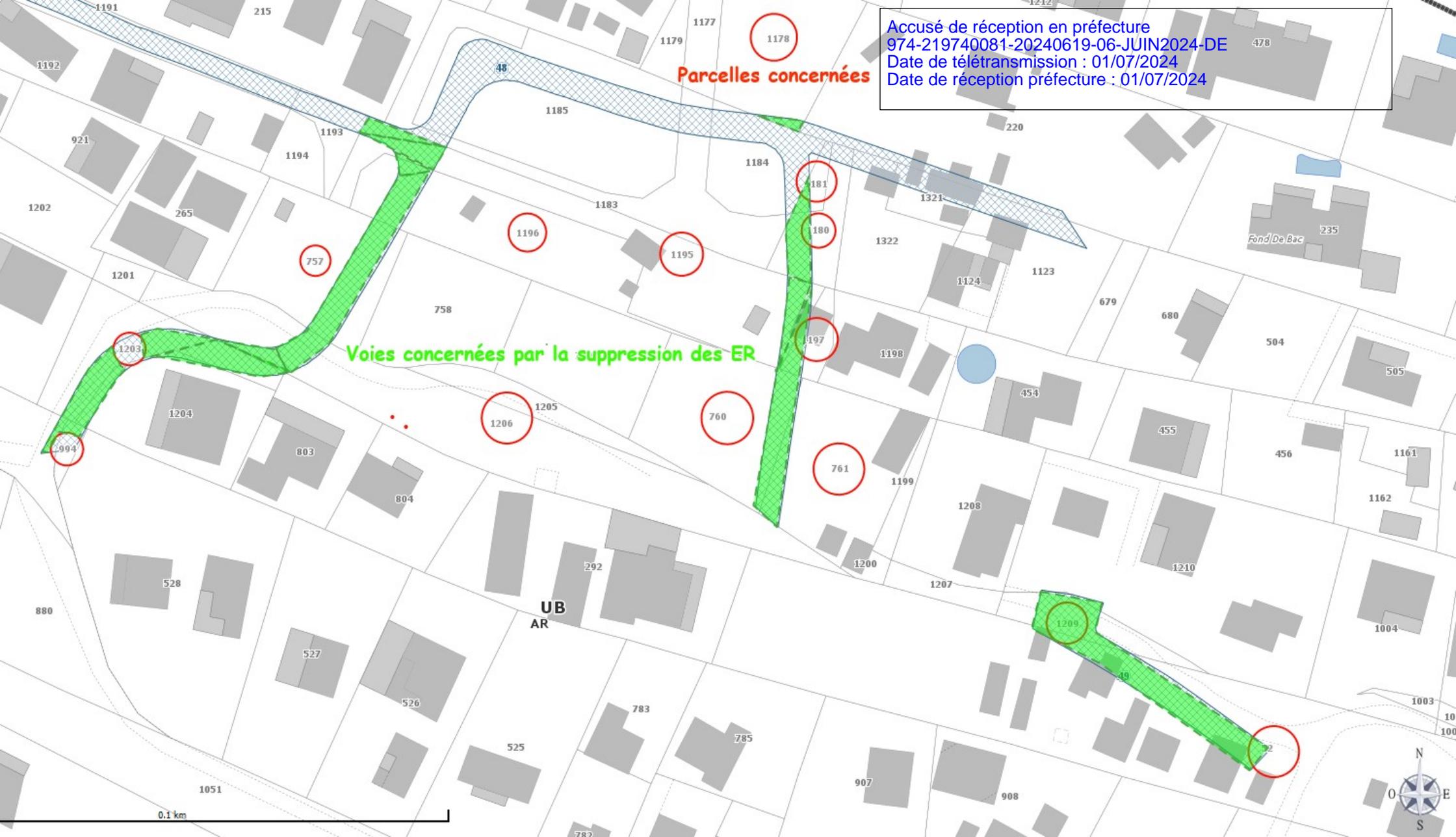
PJ : Plan d'aménagement

Enregistré le :		20 FEV. 2024	
	T	CT	
D.G.S			Pôle Aménagement
D.G.A Technique			Pôle Aménagement
D.G.A Education			Communication
D.G.A Epanouissement			Cabinet
Pôle Ressources			CCAS
Pôle Moyens			CDE
T=Traitement		CT= CO Traitement	

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20240619-06-JUIN2024-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Parcelles concernées

Voies concernées par la suppression des ER



0.1 km



UB
AR

Fond De Bac

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20240619-08-JUIN2024-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024



Parcelles concernées

Voies concernées par la suppression des ER

UA

N

AP

UB

AR

Fond De Bac